

Un message du conseil d'administration de la CIT



Mary Beth Markey durant une récente visite au village des enfants tibétains à Dharamsala, en Inde

C'est avec regret que le conseil d'administration de la Campagne Internationale pour le Tibet annonce avoir accepté la démission de Mme Mary Beth Markey de son poste de présidente de la CIT, démission effective à partir de la fin du mois de mai 2013. Tout au long de ses 25 années de défense des droits politiques et des droits de l'Homme au Tibet, que ce soit à Washington ou à travers le monde, notamment au sein de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain et au sein de la Campagne Internationale pour le Tibet, Mme Markey a été à l'avant-garde du mouvement pour le Tibet.

Mme Markey a servi au sein de la CIT comme directrice des relations avec les gouvernements (1996-2002), vice-présidente à l'action internationale (2003-2010) et présidente (6 juillet 2010 - 31 mai 2013). Les initiatives prises sous sa direction incluent, dans le domaine de la défense des droits : la remise de la médaille d'or du Congrès à sa Sainteté le Dalai-Lama et le *Tibetan Policy Act* ; dans le domaine de l'analyse politique :

les rapports annuels de la la CIT *Un carrefour dangereux : les conditions affectant la fuite des réfugiés tibétains* et *60 années de mauvaise gestion chinoise : des arguments en faveur du génocide culturel au Tibet* ; dans le domaine du financement : le Partenariat pour la viabilité des communautés tibétaines et une bourse du *National Endowment for Democracy* pour la surveillance des élections en exil ; et dans le domaine

SOMMAIRE :

1. ► Un message du conseil d'administration de la CIT
2. ► Dialogue 2013 sur les droits de l'Homme entre l'UE et la Chine
3. ► La CIT fait une déclaration concernant le Tibet à la 23^e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU
4. ► La CIT participe au 38^e congrès de la FIDH à Istanbul
4. ► Tsering Woeser candidate au prix Sakharov 2013
5. ► L'intergroupe Tibet du PE accueille une conférence concernant l'environnement au Tibet
6. ► L'UE adopte ses nouvelles lignes directrices concernant la liberté de culte et de croyance
6. ► Les recommandations de la CIT à la présidence lituanienne de l'UE
7. ► Nouvelles récentes du Tibet : la destruction du Vieux Lhassa
8. ► Le point sur les prisonniers politiques
8. ► La suggestion vidéo
8. ► Événements à venir

du développement organisationnel : l'expansion de l'activité *advocacy* de la CIT de Washington, Berlin et Amsterdam dans de nouveaux bureaux à Bruxelles et à Londres ainsi qu'un partenariat avec le Conseil australien pour le Tibet.

La vision stratégique de Mme Markey a participé à l'institutionnalisation de

> Suite page 2



> Suite de la page 1

la question tibétaine dans le cadre de la politique étrangère américaine. Le Sénat américain a ainsi établi le Voice of America Tibetan Broadcast Service, mis en place un programme tibétain de bourses et créé l'Envoyé spécial pour le Tibet, initiative qui allait amener la création d'un service spécial au sein du Département d'État dirigé par un haut fonctionnaire servant comme coordinateur spécial pour la question tibétaine. **Mme Markey** a accompagné de nombreuses délégations gouvernementales américaines au Népal et en Inde afin de surveiller les programmes américains et de rencontrer des dirigeants tibétains comme sa Sainteté **le Dalai-Lama**. Elle a personnellement reçu, au nom de la CIT, tous les prisonniers politiques tibétains dont la libération aux États-

Unis a été obtenue par le gouvernement américain.

Mme Markey a présenté les problèmes tibétains sur des forums internationaux comme le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, s'est fréquemment exprimée dans les médias internationaux et a reçu un Prix de la presse des droits de l'Homme du Club des correspondants étrangers de Hong Kong pour l'excellence de sa contribution à une plus grande sensibilité et appréciation des problématiques des droits de l'Homme.

« *Durant de nombreuses années, Mary Beth a dépensé beaucoup d'énergie dans la lutte internationale pour les droits de l'Homme au Tibet et a, en particulier, joué un rôle vital dans les efforts de la CIT de promotion d'une*

solution politique au Tibet », a déclaré Lodi Gyari, président exécutif du conseil d'administration de la CIT. « *Le conseil lui est profondément reconnaissant de ses services exceptionnels et de sa foi inébranlable dans la juste cause du Tibet. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans l'avenir.* »

Le conseil d'administration a désigné **Bhuchung K. Tsering**, actuellement vice-président aux programmes spéciaux, comme président par intérim pendant qu'un nouveau président est intensivement recherché. Né au Tibet, **M. Tsering** travaille pour la Campagne Internationale pour le Tibet depuis 1995. Il a auparavant travaillé au sein de l'Administration centrale tibétaine à Dharamsala, en Inde, et dans le cabinet de sa Sainteté **le Dalai-Lama** ■

Dialogue 2013 sur les droits de l'Homme entre l'UE et la Chine

L'Union européenne a tenu le 25 juin 2013, à Guiyang (Guizhou), le 32^e tour de son dialogue avec la Chine sur les droits de l'Homme.

Ce dialogue se tenait pour la première fois, en Chine, en dehors de Pékin. Le choix du lieu était très important, Guiyang se trouvant dans l'une des régions de Chine les plus pauvres et accueillant de nombreuses minorités.

La délégation européenne était menée par Gerhard Sabathil, directeur Asie orientale et Pacifique du Service d'action extérieure européen. De son côté, **Li Junhua**, du ministère chinois des affaires étrangères, dirigeait la délégation chinoise.

Avant de se lancer dans ce dialogue lui-même, la délégation européenne s'est vue accompagnée dans une visite sur le terrain. Elle avait demandé à visiter un centre de détention mais n'a pas vu sa demande satisfaite. Cette visite a amené la délégation à l'église chrétienne de la ville de Guiyang, dans le village de Pianpo, où 97 % de la population appartient au groupe ethnique Buyi. La délégation a également rendu visite à un projet de gouvernance environnementale UE-Chine conçu pour promouvoir la justice environnementale pour la population du Guizhou. L'UE a également soulevé un certain nombre

de questions relatives aux droits de l'Homme, s'intéressant notamment au cas de trois individus détenus dans cette province.

Durant les discussions, l'Union européenne a exprimé sa préoccupation face à différents développements en matière de droits de l'Homme en Chine comme la révision du droit pénal, la liberté de culte, les droits des minorités, la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la participation de la société civile et la coopération sur des forums multilatéraux.

Concernant le Tibet, l'UE a soulevé la question des immolations par le feu comme preuve de la gravité de la situation. Elle a également appelé à la reprise du dialogue sino-tibétain et au libre accès au Tibet pour les diplomates et les journalistes. Malheureusement, la Chine n'a pas fait preuve d'un grand esprit de coopération et d'ouverture sur ces questions.

L'UE et la Chine ont pour la première fois tenu un point de presse commun à la fin des discussions, point de presse au cours duquel l'UE a présenté sa liste de cas individuels. Au regret de la CIT, les responsables chinois ont informé l'UE qu'ils n'accepteraient plus de liste de cas individuels dans les prochains tours du dialogue sur les droits de l'Homme.

L'UE a de nouveau insisté sur la tenue d'un deuxième tour de discussions avant la fin de l'année s'ajoutant au séminaire d'experts juridiques habituel.

Pour lire le communiqué de presse officiel de l'UE, [cliquez ici](#).

La CIT fait une déclaration concernant le Tibet à la 23^e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a tenu, à Genève, du 27 mai au 14 juin 2013, sa 23^e session régulière.



Cette session s'est ouverte par un discours de la Haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navy Pillay, dans laquelle elle a exposée au Conseil les activités de son cabinet. Dans son discours, **Mme Pillay** a fait part de sa préoccupation face aux violations systématiques des droits de l'Homme dans de nombreuses parties du monde, en Syrie, en Birmanie, en Irak, en République Centrafricaine et en Palestine par exemple. Malheureusement, la Haute-commissaire n'a pas mentionné la Chine et le Tibet dans son allocution bien qu'elle ait remarqué la situation préoccupante des immolations par le feu dans une déclaration publique du 2 novembre 2012.

La CIT a activement participé à cette session et a fait quatre déclarations au nom de la Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme dans le cadre des dialogues interactifs avec différents rapporteurs spéciaux (exécution extrajudiciaires, droit à l'éducation et droits culturels) ou durant le débat général sur les problèmes de droits de l'Homme nécessitant l'attention du Conseil.

Dans ses déclarations, la CIT a souligné la détérioration de la situation des droits de l'Homme au Tibet après les manifestations très majoritairement pacifiques du peuple tibétain contre les politiques répressives chinoises en mars 2008, manifestations qui ont entraîné la mort de plus de 200 Tibétains aux mains des forces de sécurité chinoises. Le Conseil a été informé d'un autre cas d'usage excessif de la force par les autorités chinoises à la fin du mois de mai 2013 lorsque plus de 4500 Tibétains se sont rassemblés près de Naglha Zamba, une colline sacrée riche en ressources minérales dans l'est du Tibet, afin de protester contre son exploitation par des mineurs chinois.

De plus, la CIT a fait valoir que la vaste majorité des Tibétains étaient désavantagés socialement et économiquement par l'accès inadéquat à l'éducation, y compris la violation des droits linguistiques dans les écoles tibétaines, résultant en un taux d'analphabétisme supérieur à 45 %. Ceci réduit la capacité de participation active

des Tibétains dans leur propre société. La CIT estime qu'une surveillance efficace de ces violations présumées du droit à l'éducation n'est actuellement pas possible en République populaire de Chine du fait d'un manque d'indépendance de la justice.

La CIT a par ailleurs souligné la répression subie par les artistes tibétains et a démontré comment sont systématiquement censurés les écrits, les images ou les spectacles critiquant les institutions gouvernementales chinoises et promouvant les symboles nationaux comme le drapeau tibétain ou la représentation du **Dalai-Lama**.

La CIT a exhorté les autorités chinoises à respecter intégralement les recommandations des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales et des organes conventionnels du Conseil concernant la situation à laquelle doit faire face le peuple tibétain dans le domaine des droits de l'Homme. Elle les a également exhortées à autoriser les visites officielles en Chine des 12 procédures spéciales qui l'ont demandé ainsi que de la Haute-commissaire aux droits de l'Homme.

À la suite des déclarations de la CIT, les représentants chinois ont réclamé un droit de réponse et en ont fait usage. La Chine a rejeté les assertions de la CIT, soulignant qu'il ne s'agissait que de fausses accusations et qu'elle avait toujours attaché une grande importance aux droits des minorités nationales. Elle a souligné que le Tibet avait bénéficié d'un grand développement social et économique résultant en un niveau sans précédent de liberté et de droits pour le peuple tibétain.

Durant le débat général sur le Point 4, plusieurs pays européens, c'est-à-dire l'Autriche, la République tchèque, la France et le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ont mentionné la Chine et le Tibet dans leurs déclarations. Ils se sont concentrés en particulier sur les violations de la liberté d'association et d'expression, y compris la censure sur Internet, ainsi que sur les détentions extrajudiciaires et les disparitions forcées. ■

La CIT participe au 38^e congrès de la FIDH à Istanbul



L'équipe Asie de la FIDH à Istanbul

Les représentants de 178 organisations non-gouvernementales provenant de 117 pays se sont rassemblés à Istanbul, en Turquie, du 22 au 27 mai 2013 pour le 38^e congrès de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), congrès durant lequel ils ont adopté une résolution sur le Tibet.

La FIDH convoque tous les trois ans un congrès auquel participent toutes ses organisations membres. Ce congrès élit une nouvelle direction, met à jour la liste des membres et adopte des résolutions sur des questions clés pour la fédération.

Vincent Metten, directeur européen de la CIT, a participé au congrès d'Istanbul. La première participation de la CIT à un congrès de la FIDH remonte à 2010, année de son adhésion, lors du 37^e congrès à Erevan, en Arménie.

Le congrès a adopté sa résolution sur le Tibet après avoir débattu des derniers développements au Tibet, en particulier les cas d'immolation par le feu et l'absence de dialogue entre Tibétains et Chinois depuis janvier 2010.

Cette résolution dénonce l'intensification des campagnes contre **le Dalai-Lama**, la militarisation au Tibet et le renforcement des politiques et des mesures qui sont à l'origine des immolations.

Elle en appelle aux responsables chinois pour reprendre le dialogue avec les représentants du côté tibétain, pour réévaluer l'approche de « maintien de stabilité » telle qu'appliquée au Tibet, pour mettre fin à la militarisation et limiter la domination de l'appareil sécuritaire. De plus, elle encourage les diplomates, y compris les représentants des organisations multilatérales, et les journalistes à continuer de tenter de se rendre dans toutes les régions du Tibet. En 2012, la FIDH a publié en partenariat avec la CIT un rapport conjoint intitulé *Violations des droits de l'Homme et auto-immolation : témoignages de Tibétains en exil*.

Pour lire la résolution de la FIDH concernant la situation des droits de l'Homme au Tibet, [cliquez ici](#) ■

Tsering Woeser candidate au prix Sakharov 2013

Tsering Woeser, activiste et écrivain tibétaine, est l'une des candidats au prestigieux prix Sakharov du Parlement européen pour 2013.



Tsering Woeser

Ce prix est décerné tous les ans pour honorer les individus ou les organisations qui ont dédié leur vie à la défense des droits de l'Homme et à la liberté de pensée. On compte **Nelson Mandela** (1988), **Aung San Suu Kyi** (1990) et Reporters sans frontières (2005) au

nombre des récipiendaires de ce prix.

Tsering Woeser est l'une des rares voix contestataires accessibles au sujet du Tibet en République populaire de Chine. Poète, bloggeuse, écrivain dissident et historienne de la culture basée à Pékin, son apport à la compréhension des réalités complexes du Tibet est unique.

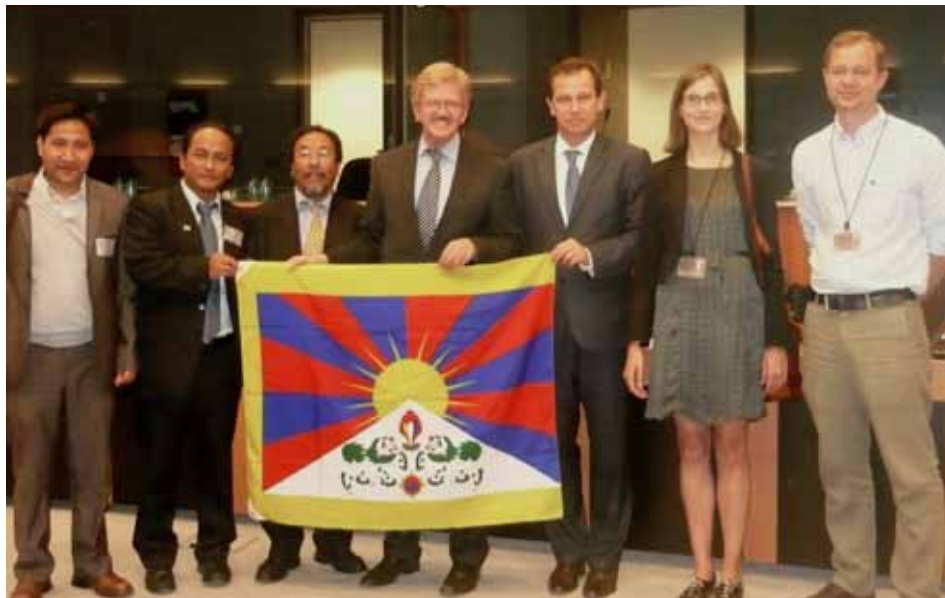
Mme Woeser et son mari **Wang Lixiong**, écrivain et universitaire chinois renommé qui écrit fréquemment sur le Tibet, ont tous deux été mis en résidence surveillée à Pékin après avoir parlé à des reporters durant les événements au Tibet en 2008. Ils l'ont été de nouveau en juin de cette année afin d'empêcher tout contact avec les journalistes étrangers invités à se

rendre au Tibet au début du mois de juillet.

La CIT soutient vivement sa candidature. Décerner ce prix prestigieux pour la première fois à une auteure et activiste tibétaine l'année même d'un passage de pouvoir en Chine, événement n'ayant lieu qu'une fois toutes les décennies, signifierait avec force la position du Parlement européen au sujet des droits des minorités et de la diversité culturelle. Ceci serait renforcé par le fait que 2013 marque le 25^e anniversaire du prix Sakharov.

Pour plus d'informations concernant la biographie et l'œuvre de **Tsering Woeser**, [cliquez ici](#) ■

L'intergroupe Tibet du PE accueille une conférence concernant l'environnement au Tibet



Tenzin Norbu (deuxième à gauche) en compagnie des députés européens Thomas Mann et Csaba Sógor (au centre) et Vincent Centre de la CIT (premier à droite)

Le Parlement européen a tenu le 19 juin 2013 la 97^e réunion de l'intergroupe Tibet, accueillant une conférence relative à l'environnement au Tibet sponsorisée par les députés européens Thomas Mann (EPP), Satu Hassi (Verts) et Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D) et co-organisée par le Bureau du Tibet à Bruxelles, CIT Bruxelles et l'Organisation des nations et des peuples non représentés (UNPO).

Dans leurs discours d'ouverture, les députés européens **Thomas Mann** et **Satu Hassi** ont tous deux souligné l'interaction entre la destruction de l'environnement et les violations des droits de l'homme au Tibet ainsi que le caractère non seulement local et régional mais également global du problème environnemental tibétain. **Mme Hassi** a également mentionné le récent désastre de la mine de cuivre et d'or de Gyama, près de Lhasa, dans lequel 83 mineurs ont péri.

Le conférencier d'honneur de la conférence, intitulée *L'environnement*

au Tibet: dénudation, dégradation et dépeuplement, était **Tenzin Norbu**, directeur du bureau de l'environnement et du développement de l'Administration centrale tibétaine. Sa présentation s'est concentrée sur l'exploitation des ressources, la réinstallation des nomades et le changement climatique. Énorme réserve d'eau douce, le Tibet est souvent appelé « le château d'eau de l'Asie » ou « le troisième pôle ». De nombreux fleuves asiatiques et des millions de personnes dans les pays en aval sont dépendants des glaciers tibétains. Toutefois, les 46 000 glaciers du plateau tibétain se retirent très rapidement et si cette

tendance se poursuit, plus de 60 % d'entre eux auront fondu dans les 40 prochaines années. Tout en soulignant la richesse du Tibet en ressources naturelles, **Tenzin Norbu** a expliqué que ces ressources sont en danger de disparition rapide du fait d'une surexploitation des minéraux et des forêts du plateau tibétain. Alors que le gouvernement chinois entreprend des plans de développement appelant la construction de voies ferrées, de routes et de barrages dans la région, les nomades tibétains, qui vivent sur le plateau depuis des siècles, sont maintenant déplacés de force, ce qui les empêche de vivre selon leur mode de vie traditionnel. 1,43 million de nomades ont déjà été déplacés dans des campements chinois et 185 500 familles supplémentaires devraient être réinstallées d'ici la fin de l'année 2013.

La présentation de **M. Norbu** a été suivie de la projection du court documentaire *From Nomad to Nobody* de **Michael Buckley** donnant un rare aperçu de la vie des nomades tibétains et des nombreux défis auxquels ils font face.

Pour plus d'informations concernant ce documentaire, [cliquez ici](#) ■

Tuesday 19TH JUNE 2013
EUROPEAN PARLIAMENT
room xx - 12:30 to 14 pm

TIBET'S ENVIRONMENT
DENUDING DEGRADING & DEPOPULATING

Hosted by MEP Satu Hassi
Keynote speaker Mr Tenzin Norbu,
Director, Environment and Development Desk,
Central Tibetan Administration

For registration, please contact
satu.hassi-office@ep.europa.eu
Salisbury lunch will be served from 12:30 onwards.

Logos for The Greens | EFA, UNPO, and CAMPAIGN FOR TIBET.



L'UE adopte ses nouvelles lignes directrices concernant la liberté de culte et de croyance

L'Union européenne a adopté le 24 juin 2013 ses nouvelles Lignes directrices visant à promouvoir et garantir la liberté de culte et de croyance.

Celles-ci complètent les huit autres groupes de lignes directrices européennes concernant la peine de mort, la torture, les enfants dans les conflits armés, les défenseurs des droits de l'homme, les droits de l'enfance, les violences faites aux femmes, la promotion du droit international humanitaire et le dialogue sur les droits de l'Homme avec des pays tiers.

Comme le souligne l'Union européenne, ces lignes directrices sont un élément important de la « boîte à outils » européenne des droits de l'Homme pour l'action extérieure. Elles ne sont pas juridiquement contraignantes mais leur adoption au niveau ministériel témoigne d'une forte volonté politique d'en faire des priorités de l'Union. Ces lignes directrices sont des outils pratiques aidant

les représentations européennes sur le terrain à mieux promouvoir la politique européenne en matière de droits de l'Homme.

Dans ces lignes directrices concernant la liberté de culte et de croyance, l'Union européenne réaffirme le droit à la liberté de pensée, de conscience, de culte ou de croyance en tant que droit fondamental de tout être humain. Les lignes directrices européennes spécifient le droit de toutes les personnes à manifester leur religion ou leur croyance individuellement ou en communauté avec d'autres. Les personnes qui quittent leur religion ou croyance ou en changent, les personnes dont les croyances sont non-déistes ou athéistes et celles qui ne professent pas de religion ou de croyance doivent recevoir la même protection.

Ces lignes directrices indiquent ce que sont les normes internationales en matière de liberté de culte ou de croyance et indiquent clairement les lignes politiques à suivre aux responsables des institutions européennes et des États-Membres. Elles peuvent également servir de guide pratique aux missions de l'Union lorsqu'il s'agit d'empêcher des violations et de promouvoir et garantir la liberté de culte ou de croyance dans l'action extérieure de l'Union.

La CIT accueille avec satisfaction ces nouvelles lignes directrices européennes concernant la liberté de culte et de croyance car la répression religieuse est actuellement

un des problèmes les plus épineux au Tibet. Le bouddhisme tibétain est un élément intégral de l'identité et de l'idée nationale tibétaines et il est donc perçu comme une menace potentielle à l'unité de la République populaire de Chine et à l'autorité du Parti communiste chinois qui exigent de la part des citoyens chinois « d'aimer leur pays » par-dessus tout. Ces dernières années, le niveau de répression de la liberté du peuple tibétain en matière de culte et d'autres droits qui s'y rapportent comme la liberté d'expression, de réunion et d'association a encore augmenté. Dans le même temps, le gouvernement chinois a accentué une campagne déjà particulièrement agressive contre le **Dalai-Lama**.

Le paragraphe concernant les manifestations de religion ou de croyance est d'une importance particulière pour les objectifs de la CIT. Celui-ci précise : « Les individus ont le droit de décider pour eux-mêmes s'ils désirent manifester leur religion ou leur croyance et de quelle façon ». Dans les faits, il est interdit d'afficher des représentations du **Dalai-Lama** au Tibet. Les responsables chinois retirent celles-ci des monastères et des domiciles et vénérer ouvertement le Dalai-Lama reste interdit.

Pour lire le texte complet des lignes directrices européennes concernant la liberté de culte et de croyance, [cliquez ici](#) ■

Les recommandations de la CIT à la présidence lituanienne de l'UE

La CIT a soumis le 1^{er} juillet 2013 ses recommandations à la nouvelle présidence lituanienne de l'Union européenne. Celles-ci appellent la Lituanie à continuer de soutenir vigoureusement le Tibet et à s'assurer que la question tibétaine soit ramenée au sommet de l'agenda politique du Conseil de l'Union européenne, ce pays balte assumant désormais pour six mois la présidence du Conseil.

Vincent Metten, directeur européen du bureau bruxellois de la CIT, a déclaré : « Les peuples des états baltes, jadis sous domination soviétique, savent ce qu'est la persécution politique aux mains d'une puissance occupante. La cause tibétaine bénéficie d'un large soutien populaire en Lituanie et les députés européens lituaniens ont

exprimé au Parlement européen le besoin de tenir tête à la Chine. À la différence de ceux d'un grand nombre d'autres pays européens, des députés lituaniens ont rencontré le dirigeant tibétain Lobsang Sangay durant sa récente visite à Vilnius et la visite du Dalai-Lama en septembre est attendue avec une grande patience. »

La CIT a recommandé à la Lituanie de mener l'Union européenne à l'adoption d'une politique européenne claire concernant le Tibet, incluant l'adoption d'une position européenne commune sur le droit de tous les États-Membres et des membres des institutions à accueillir et rencontrer **le Dalai-Lama** et les représentants légitimes du peuple tibétain de toutes les façons qu'ils jugent appropriées et ce au mépris des interférences ou menaces du gouvernement chinois.

La CIT recommande également une position européenne plus ferme concernant la promotion de la reprise du dialogue sino-tibétain et le renforcement de la coopération internationale sur le Tibet avec des états dans les mêmes dispositions, en particulier à l'occasion de l'Examen périodique universel prochain de la Chine, en octobre de cette année, pour peser sur le gouvernement chinois concernant la situation au Tibet.

Alors que l'Union européenne a de temps à autre exprimé sa préoccupation concernant la dégradation de la situation des droits de l'Homme au Tibet et le nombre élevé d'auto-immolations de Tibétains, il lui reste à mettre ses actes en adéquation avec ses déclarations.

Leonidas Donskis, député européen lituanien, a déclaré : « *Un groupe de députés du Parlement lituanien (la Seimas) soutient résolument le Tibet. Il en va de même de plus d'un député européen lituanien. Ayant fait l'expérience de décennies d'isolation et de désespoir dans l'ancienne Union soviétique, la Lituanie n'a pas besoin d'explications supplémentaires du drame tibétain. Je crois que mon pays gardera le Tibet sur l'agenda politique durant notre présidence de l'Union européenne et nos activistes des droits de l'Homme n'abandonneront pas non plus. Ainsi, la présidence lituanienne*

pourrait représenter une phase importante dans la saga de la lutte du Tibet pour son autonomie et pour les droits de l'Homme. »

Les recommandations à la présidence lituanienne soulignent la grande responsabilité de pays tels que la Lituanie qui ont eux-mêmes subi une occupation étrangère. Des auto-immolations ont également eu lieu en Lituanie en signe de protestation contre l'ordre communiste. La Lituanie a retrouvé son indépendance en 1991 après 51 années d'une intégration forcée à l'Union soviétique qui n'a pas été reconnue par la plupart des pays d'Europe occidentale et les États-Unis.

Pour lire les recommandations de la CIT à la présidence lituanienne de l'Union européenne, [cliquez ici](#) ■

Nouvelles récentes du Tibet : la destruction du Vieux Lhasa

Les autorités chinoises exécutent actuellement des plans élaborés et ambitieux d'expansion et de « remodelage » de Lhasa d'ici 2020 pour en faire un « centre touristique ». Ces plans impliquent la destruction d'une grande partie de l'héritage architectural traditionnel de la vieille ville de Lhasa et de ses environs.



Des Tibétains se promenant autour du Barkhor, à Lhasa (source : blog de Mme Woesser)

Tsering Woesser, écrivain et bloggeuse tibétaine basée à Pékin (voir l'article concernant **Mme Woesser** dans cette édition), a publié des photographies de Lhasa sur son blog le 4 mai 2013. Celles-ci montrent un nouveau centre commercial en cours de construction dans la vieille ville de Lhasa, près du chemin de pèlerinage entourant le temple Jokhang. Ce centre commercial couvre apparemment 150 000 m² avec un parking souterrain de 1117 places. Bien qu'elle se trouve en dehors de la zone tampon du temple Jokhang, cette zone a vu la démolition de bâtiments historiques au cours des deux dernières années et un nombre significatif de destructions au cours des 20 dernières années.

Lhasa est placée au bord d'une rivière et sa nappe phréatique est donc proche

de la surface. L'excavation nécessite donc un pompage extensif pour abaisser la nappe phréatique, non seulement sur le site de construction mais dans la zone environnante. Ceci accroît le risque d'affaissement de terrain, phénomène fréquent dans les villes dont les aquifères ont été intensément pompés.

Lhasa n'a pas accueilli de mission du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de ses organismes consultatifs depuis 2005. À l'époque, la mission avait fait part de ses grandes préoccupations concernant « *un développement urbain incontrôlé et l'expansion de structures touristiques à l'intérieur ou à proximité des limites de la propriété* » et « *l'impact négatif des projets de réhabilitation sur la protection du tissu urbain traditionnel du centre historique* ».

Des informations concernant l'ampleur exacte des travaux en cours à Lhasa, y compris dans la zone historique, sont difficiles à obtenir du fait de la répression et des restrictions sur l'information imposées par les autorités chinoises. D'autres organes d'experts comme le Fonds du patrimoine tibétain ne sont plus autorisés à Lhasa. La CIT recommande de faire d'une nouvelle mission une question urgente.

La vieille ville de Lhasa, qui a au moins 1300 ans, représente aujourd'hui moins de 2 % de la surface totale de la ville, le reste de celle-ci se composant principalement d'immeubles modernes en béton. Des centaines de bâtiments tibétains historiques ont été rasés au cours des 20 dernières années, y compris le village de Shol qui s'élevait au pied du palais Potala.

L'augmentation spectaculaire du tourisme à Lhasa depuis l'ouverture de la nouvelle voie de chemin de fer depuis Qinghai en 2008 s'est fait particulièrement ressentir sur les sites culturels historiques de Lhasa comme le temple Jokhang et le palais Potala, seuls sites de la ville ayant reçu une protection au niveau national. Ces sites ont une signification particulière pour le peuple tibétain du fait de leur lien avec **le Dalai-Lama** et le Tibet avant l'invasion chinoise.

Pour en savoir plus concernant la destruction de Lhasa, [cliquez ici](#) ■



Gartse Jigme, lorsqu'il a été mis en détention

Le point sur les prisonniers politiques

Gartse Jigme

Le 14 mai 2013, un moine et écrivain tibétain respecté du nom de Gartse Jigme Gyatso (Gazi Jiu Mai en chinois) a été condamné à cinq ans de prison à Tsekhog Dzong (Zeke Xian en chinois), dans la préfecture de Malho, Qinghai, après avoir écrit des livres à succès sur la situation au Tibet et sur les souffrances du peuple tibétain. Son troisième livre, qui inclut un débat sur les auto-immolations et la politique chinoise au Tibet, a été saisi par la police chez son éditeur avant l'impression. Gartse Jigme Gyatso a été mis par la police en résidence surveillée dans sa chambre du monastère Gartse à Tsekhog Dzong (Zeke Xian en chinois) le 3 janvier 2013 puis emmené à Xining. Les chefs exacts d'inculpation à son encontre ne sont pas connus.

Gartse Jigme Gyatso est sous constante surveillance et il a été arrêté à de nombreuses reprises depuis la publication de son deuxième livre en 2008 intitulé *Le courage du Roi tibétain (Tsanpoe Nyimtop)*, un recueil d'essais en langue tibétaine concernant la situation politique au Tibet depuis les émeutes de mars 1959 et les protestations ayant secoué le pays en 2008.

Malgré les risques, **Gartse Jigme Gyatso** s'est attelé à son troisième livre qui posait également de graves questions sur la situation au Tibet. Cette fois, les

autorités ont saisi le livre chez l'éditeur et ont tenté d'empêcher sa distribution. Malgré cela, quelques exemplaires du livre ont pu circuler sous le manteau. Les deux textes circulent en exil en langue tibétaine.

Dans ce livre, l'auteur présente les injustices et l'explosion de protestations au Tibet depuis mars 2008 à la lumière de l'histoire brutale de l'occupation, faisant le lien entre les jeunes protestataires d'aujourd'hui et les dirigeants religieux et séculaires des 50 dernières années ■

La suggestion vidéo de ce numéro

Fire in the Land of Snow: Self-Immolations in Tibet

(Du feu au pays de la neige : les immolations du Tibet)

Voice of America a produit un documentaire de 56 minutes examinant les auto-immolations au Tibet.

Fire in the Land of Snow: Self-Immolations in Tibet est un documentaire examinant les causes des plus de 120 immolations confirmées ayant eu lieu au Tibet depuis 2009.

Combinant vidéos clandestines, témoignages directs et entretiens avec des experts, universitaires et responsables, ce film offre une vision approfondie et complète de l'histoire récente du Tibet et des puissants facteurs qui sont au cœur de l'une des plus grandes vagues d'immolations politiques de l'histoire.

Pour voir ce film, [cliquez ici](#) ■

Événements à venir

- **9-27 septembre** : 24^e session du Conseil des droits de l'Homme
- **9-14 septembre** : visite de sa Sainteté le Dalai-Lama en Lettonie et en Lituanie